

DEMANDE D'AUTORISATION DE BAIGNADE POUR LES GROUPES

Coordonnées de la structure :

Nom:

Adresse:

Code postal: _ _ _ _ _

Ville:

Adresse mail:

Téléphone:

Nom / prénom du responsable de la structure:

Fonction:

Coordonnées du contact :

Nom: Prénom:

Fonction:

Adresse mail:

Téléphone:

Coordonnées des contacts présents sur le site :

Nom / Prénom du Surveillant de Baignade (fournir une copie du diplôme):

.....

Nom / Prénom du responsable du groupe:

Téléphone:

S'agissant de **groupes d'enfants de moins de 14 ans**, les responsables devront disposer d'un surveillant de baignade au minimum et établir un périmètre de sécurité à l'aide d'un filin et de bouées, la baignade s'effectuera à l'intérieur de cette zone.

Les animateurs tenant le périmètre ne comptent pas dans l'effectif d'encadrement et de surveillance des mineurs.

L'encadrement et les effectifs seront conformes aux textes réglementaires :

- Pour les moins de 6 ans, un animateur pour 5 enfants présents dans l'eau (maximum 20 enfants dans l'eau) ;
- Pour les plus de 6 ans (moins de 14 ans), un animateur pour 8 enfants présents dans l'eau (maximum 40 enfants dans l'eau).

Le chef du poste de secours ou faisant fonction pourra orienter un groupe vers la partie la plus disponible dans l'intérêt du bon fonctionnement du dispositif de surveillance.

L'existence d'un service de surveillance sur place ne décharge pas l'encadrement et la direction de l'accueil de loisirs ou du groupe de leur responsabilité propre.

Enfin, lors de la venue du groupe, le responsable devra se présenter dès son arrivée au chef de poste afin de prendre connaissance des consignes générales.

NOTE : Peut encadrer une baignade de mineurs de plus de 14 ans toute personne majeure, membre de l'équipe pédagogique permanente de l'accueil. Il ne s'agit pas de laisser les jeunes se baigner sans surveillance mais d'encadrer la baignade au même titre que le ferait un surveillant de baignade. Cette personne majeure, membre de l'équipe pédagogique permanente de l'accueil assure alors la fonction de surveillant de baignade. Nous rappelons que dans ce cas, le taux d'encadrement reste de 1 pour 8.

MOIS DE JUIN		HORAIRES		COMPOSITION DU GROUPE		COMPOSITION DE L'ÉQUIPE D'ENCADREMENT	
		D'arrivée	De départ	Nombre d'enfants	Tranche d'âge	Nombre d'encadrants	Nombre de surveillants de baignade
Samedi	22						
Dimanche	23						
Lundi	24						
Mardi	25						
Mercredi	26						
Jeudi	27						
Vendredi	28						
Samedi	29						
Dimanche	30						

MOIS DE JUILLET		HORAIRES		COMPOSITION DU GROUPE		COMPOSITION DE L'ÉQUIPE D'ENCADREMENT	
		D'arrivée	De départ	Nombre d'enfants	Tranche d'âge	Nombre d'encadrants	Nombre de surveillants de baignade
Lundi	1						
Mardi	2						
Mercredi	3						
Jeudi	4						
Vendredi	5						
Samedi	6						
Dimanche	7						
Lundi	8						
Mardi	9						
Mercredi	10						
Jeudi	11						
Vendredi	12						
Samedi	13						
Dimanche	14						
Lundi	15						
Mardi	16						
Mercredi	17						
Jeudi	18						
Vendredi	19						
Samedi	20						
Dimanche	21						
Lundi	22						
Mardi	23						
Mercredi	24						
Jeudi	25						
Vendredi	26						
Samedi	27						
Dimanche	28						
Lundi	29						
Mardi	30						
Mercredi	31						

MOIS D'AÔÛT		HORAIRES		COMPOSITION DU GROUPE		COMPOSITION DE L'ÉQUIPE D'ENCADREMENT	
		D'arrivée	De départ	Nombre d'enfants	Tranche d'âge	Nombre d'encadrants	Nombre de surveillants de baignade
Jeudi	1						
Vendredi	2						
Samedi	3						
Dimanche	4						
Lundi	5						
Mardi	6						
Mercredi	7						
Jeudi	8						
Vendredi	9						
Samedi	10						
Dimanche	11						
Lundi	12						
Mardi	13						
Mercredi	14						
Jeudi	15						
Vendredi	16						
Samedi	17						
Dimanche	18						
Lundi	19						
Mardi	20						
Mercredi	21						
Jeudi	22						
Vendredi	23						
Samedi	24						
Dimanche	25						
Lundi	26						
Mardi	27						
Mercredi	28						
Jeudi	29						
Vendredi	30						
Samedi	31						
SEPTEMBRE							
Dimanche	1						